



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial de Rugby de Franche-Comté FFR



Aux joueurs concernés,
Correspondants de clubs,

Besançon le 29 janvier 2018

Dossier suivi par :
Jean-Louis BERGERAT
Tel: 0681403885

A TRANSMETTRE AUX JOUEURS

CONVOCAATION

Challenge des Comités

Dans le cadre du premier match qualificatif du Challenge des Comités M26 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe 1, sont sélectionnés au sein de l'équipe de Franche-Comté. Ils sont convoqués le samedi 3 février 2018 à 10h45 à Besançon.

Le déplacement, l'hébergement et les repas du samedi soir au dimanche midi sont pris en charge.

Vous trouverez le programme ci-dessous :

Samedi 3 février 2018 :

- 11h : départ du CIS, avenue des Montboucons à Besançon
- 11h40 : arrêt à Dole, péage Authumes
- 16h30 : arrivée à Varennes sur Allier : entraînement
- 18h : arrivée à l'hôtel (temps libre/repas)

Dimanche 4 février 2018 :

- 8h : petit-déjeuner
- 9h : départ pour le stade : décrassage
- 10h45 : retour à l'hôtel pour le repas
- 11h45 : retour au stade pour échauffement
- 13h : match contre Côte Basque Landes

En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir nous prévenir dès réception de la présente convocation via les coordonnées ci-dessus.

Equipement / document :

Chaque joueur devra se munir d'un équipement de match avec chaussure de rugby, chaussettes du club, d'un short, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'un jogging, de crampons et de baskets, de la licence (ou copie) de la saison 17/18, affaires pour la nuitée.

Dans l'attente de nous voir, reçois, cher ami, mes salutations les plus sportives,

Jean-Louis BERGERAT

Responsable élu de la Commission Sportive

Extrait de l'article 240 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.

Annexe 1

CLUB NOM	Nom	Prénom
CHAMPAGNOLE	CLERE	STEVE
CHAMPAGNOLE	FRASSON	ANTOINE
CHAMPAGNOLE	GAGLIARDI	VINCENT
CHAMPAGNOLE	LEUBA	STEVE
CHAMPAGNOLE	SCALABRINO	LOIC
R C MORTEAU	EGRET	GABIN
R C MORTEAU	POURCHET	VIRGIL
R C MORTEAU	THEURILLAT	SIMON
R C PLATEAU 25	HUOT	XAVIER
R C PLATEAU 25	PRUD HOMME	FLORIAN
R C VESOUL	AINLEY	THEO
R C VESOUL	BERCEOT	GAETAN
R C VESOUL	FOULON	BENJAMIN
R C VESOUL	PESENTI	THOMAS
R C VESOUL	SOUCHER	ANTONIN
U S ARBOISIENNE	CURLIER	FLORENTIN
U S BAUMOISE	GIRARD	JEREMY
U S DOLOISE	GRIS	CORENTIN
U S DOLOISE	MORIN	GAETAN
U S DOLOISE	POURET	ANTOINE
U S DOLOISE	SCHMIDT	PIERRE
U S DOLOISE	TSINDA	GREGOIRE

Entraîneurs : Nicolas MOUGET, Remy LHOMME

Encadrement : Christophe PAGET, Jean-Louis BERGERAT, Didier THOMAS, Adélie VOULOT